



PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction départementale
des territoires

Strasbourg, le **12 AVR. 2019**

Affaire suivie par : Johann Coz
Courriel : yohann.coz@bas-rhin.gouv.fr
Téléphone : 03 88 88 90 74

Le Directeur Départemental des Territoires

à

l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Instructeur : Anne Brun – Atip Obernai

Dossier : PC 067 337 18 R0005

Demandeur : EARL JEAN MARIE WASSLER

Adresse des travaux : 22 route du vin – NOTHALDEN 67

Ce projet concerne l'installation d'une tente de stockage pour matériels agricoles. Il est situé en zone A du Plan d'Occupation des Sols de la commune de NOTHALDEN.

Au titre des dispositions de l'article R151-23 du code de l'urbanisme, seules sont autorisées dans cette zone, les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole.

Le projet de construction est nécessaire à l'exploitation au regard de l'importance et la nature de l'activité agricole exercée par le pétitionnaire.

Par conséquent, la Direction Départementale des Territoires émet un avis favorable pour ce projet.

La cheffe de l'unité
coordination

Martine Wackenheim